 **Rapport de présentation du Conseil Municipal du 3 juin 2024**

**Présents** : Mme Valérie Tonarelli, Maire,

Mr Guinaudeau Dany, Mme Bonnière Magali, adjointe

Mmes Bousseau Agnès, Chateigner Sabine, Natolot Mélanie, Maes Laëtitia conseillères municipales,

Monsieur Bénéteau Claude conseiller municipal

**Était absent et excusé** : Messieurs Courcelles Didier, Charrier Tony et Guerry Dominique conseillers municipaux

**A été élu secrétaire** : Madame BONNIERE

**INFOS PREALABLES** :

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 Avril 2024**

* Approuvé à l’unanimité

**Décisions prises par le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Agrès parcours santé | Créa | 15 307.20 € HT |
| Châssis tableau  « Le Baptême du Christ » | BUTI Patrick | 250 € HT |
| Produits pyrotechniques | JCO | 2 500 € HT |
| Achat Bien immobilier  19 rue Malvoisine | Consorts CREPEAU | 30 000 € HT |
| Fleurissement de la commune | Pépiniériste GREAU | 854.30 € HT |

* Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme Le Maire.

**Droits de Préemption Urbain**



* Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les 2 biens cités.

**Rapport des commissions communales**

**Commission communication :**

* Réunion de commission le lundi 17 juin à 19h pour la réalisation du Petit Sterlangeais de Juillet.

Retour sur la réunion du conseiller numérique : organisation d’une matinée numérique où tous les habitants sont invités à le rencontrer et échanger sur des problématiques de tous types d’ordre numérique, telles l’utilisation de son smartphone, tablette, PC.

Il viendra également se présenter lors de la soirée des bénévoles. Réflexion également sur l’organisation d’une soirée « Création d’une affiche sur CANVA » pour les bénévoles des associations.

**Commission voirie / espaces verts :**

* Commission reportée au lundi 10 juin à 19h.

L’objet de la réunion : Présentation de l’étude de la nouvelle proposition de la SAET pour l’aménagement de la rue des roches et la cité des Tonnelles.

Etablissement d’un règlement communal de busage de fossé.

Suite à l’acquisition de la parcelle de la maison Crépeau, questionnement sur l’aménagement.

**Commission Bâtiments / cimetière :**

* Avancement des travaux du cimetière et relevé topographique en cours de réalisation.

Graviers mis, les allées seront terminées à la fin de cette semaine.

**Commission jeunesse et sport :**

* Validation du devis d’installation du parcours santé.

Créa va livrer les agréés en semaine 34. Installation ensuite semaine 35.

Mr Guinaudeau sort, ayant un double engagement lors de cette prise de décision, il n’a pas pris part au débat et au vote pour le choix de ce prestataire

Mme Le Maire présente les 3 devis d’installation :

* Créa, par son prestataire 9 100€ HT
* TP GRIMAUD 7 274€ HT
* GUINAUDEAU 7 184€ HT
* Le conseil valide à l’unanimité le choix de l’entreprise GUINAUDEAU.

**ORDRE DU JOUR** :

1. **Fin de concertation de la Loi APER**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 mars 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l’article 15 de la loin° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

– un dossier d’information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 15 mars 2024 au 15 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,

– une réunion publique présentant le projet s’est tenue le 3 avril 2024, au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

– une consultation par voie électronique a été organisée du 15 mars au 15 avril 2024 sur la plateforme [participer.ecollectivites.fr](https://participer.ecollectivites.fr/), avec un lien disponible sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

– une publication sur la page Facebook de la collectivité annonçant la réunion publique et indiquant le lien pour la consultation a été faite le 26 mars 2024.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de

- DEFINIR comme zones d’accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées.

- TRANSMETTRE à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay les zones d’accélération arrêtées pour tenue du débat à l’échelle du territoire

- DÉLÈGUER les droits à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay disposant des moyens SIG pour la saisine des cartes sur le portail dédié

- VALIDER la transmission de la cartographie de ces zones à M le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Vendée, sous forme cartographiques (SIG).

* Le Conseil Municipal valide l’absence d’un potentiel d’énergie renouvelable éolien sur notre territoire sterlangeais.
* Le conseil municipal valide la transmission à la Communauté de communes les zones d’accélérations précédemment définies.

Il valide également la délégation des droits à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour la saisine, et la transmission de la cartographie des zones identifiées au sous-préfet.

* Valérie Tonarelli informe que du 1ER juillet au 19 aout aura lieu une enquête public pour le dézonage du site de la Petite Mairée, et passage en NenR.

1. **Prime de pouvoir d’achat des agents publics de la commune**

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu’il peut être attribué/institué une prime pouvoir d’achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune.

Cette prime exceptionnelle forfaitaire est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu’aux agents contractuels de droit public de la commune qui remplissent les conditions cumulatives d’éligibilité suivantes :

1. Avoir été nommés ou recrutés par la collectivité à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
2. Être employés et rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023 ;
3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

 les agents contractuels de droit privé ;

 les vacataires ;

 les apprentis ;

Le montant forfaitaire de la prime est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l’attribution de cette prime de pouvoir d’achat exceptionnelle.

* Les montant maximum définis par la loi sont de :
* 800 € pour les agents dont la rémunération brute est inférieure ou égale à 23 700 €
* 700 € pour les agents percevant entre 23 700 € et 27 300 €
* Elle doit être versée avant le 30 juin.
* Tous les agents titulaires sont concernés.

Valérie TONARELLI rappelle que seuls 2 salariés sont à temps plein.

La proposition faite au CST et acceptée le 13 mai 2024 :

- 400 € pour les agents dont la rémunération est inférieure ou égale à 23 700€ brute

- 350 € pour les agents dont la rémunération est supérieure à 23 700 € et inférieure à 27 300 € brute

* Le conseil municipal valide à l’unanimité le versement de cette prime, selon les montants validés par le CST.

1. **Transfert de la compétence assainissement**

Dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, un amendement a été voté afin de permettre le transfert aux EPCI de la compétence assainissement.

La loi dite de Ferrand-Fresneau du 3 août 2018 a reporté cette échéance au 1.01.2026.

Ce transfert de compétence a un caractère obligatoire, il est par conséquent nécessaire de le préparer et de l’anticiper.

Considérant :

* les divers études techniques, financières et juridiques menées par la Communautés des Communes,
* la présentation au conseil municipal en date du 4 juillet 2023,
* l’échange en date du 3 octobre 2023 qui avait suivi celui sur la redevance assainissement,
* le rapport présenté par Madame le Maire.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur ce transfert de compétence.

* L’objectif est de transféré la compétence au 1ER janvier 2025 à la Communauté de Communes qui transfèrera à la même date à Vendée eau.
* Le conseil municipal valide à l’unanimité le transfert de compétence vers la communauté de communes.

1. **Présentation du rapport annuel du système d’assainissement**

Madame Le Maire indique au conseil municipal qu’elle a reçu en date du 15.05.2024 le rapport annuel concernant le fonctionnement de la station d'épuration pour l'année 2023. Elle va procéder à sa présentation aux membres du conseil municipal.

* Le taux de charge hydraulique reste stable (peu d’eaux parasites – réseau fiable, malgré un hiver extrêmement pluvieux).
* Débit de 24m3 jour. Station sous employée. Rejets constants.
* Le conseil prend acte de ce rapport.

1. **Présentation du rapport d’activité de la Communauté des Communes**

Madame Le Maire explique qu’elle a reçu par mail le 16.05.2023 le rapport d’activité de la Communauté de communes du pays de Chantonnay, pour l’année 2023.

Elle va exposer ce rapport au conseil municipal.

* Mme le maire présente le rapport au conseil municipal, qui en prend acte.

1. **Taxe d’aménagement**

Chaque année, le Conseil Municipal a la possibilité de supprimer la Taxe d’Aménagement ou d’en modifier le taux et les éléments d’exonération.

A ce jour, le taux est de 1 % et aucune exonération n’a été accordée.

* Aux vues des taux pratiqués dans les autres communes et après échange, le conseil municipal valide le maintien du taux à 1%.

1. **Information et questions diverses**
   * **Courrier de Leclerc intitulé « Nettoyons la Nature »**

* Le conseil municipal souhaite réaliser une matinée nettoyons la nature, mais indépendamment de Leclerc. Une date sera prochainement proposée.
* **Point sur le personnel**
* Mégane HUBERT, est actuellement en congés maternité,

Elle est remplacée par Véronique MOREAU.

* Aline BELZ ne souhaite pas renouveler son contrat qui s’achève au 31.08.2024 pour la surveillance de la cantine et la gestion de la salle Fonteneau. De ce fait, lancement d’un recrutement qui a abouti sur 3 candidatures.
* **Point sur les écoles :**
* Départ de Anaëlle à la direction de l’école publique.

Du côté de l’école privée, les 2 co-directrices restent. Réunion fin août avec les 3 directrices.

L’association des Artistes souhaiterait apporter des modifications aux horaires.

* Point sur le projet de centrale photovoltaïques à La Mairée
* Claude BENETEAU informe que L’association APPEL DETRESSE demande la salle au mois de novembre pour un week-end.

Valérie TONARELLI signale que le mois de novembre affiche complet au niveau des réservations de salle et de ce fait, que celle-ci ne pourra être disponible pour l’association APPEL DETRESSE.